

barbares, le fer et la flamme à la main. Un jour, à Saint-Laurent, on annonce l'arrivée des soldats de la Convention. La population s'enfuit.

Une jeune Sœur de la Sagesse, avant de s'enfuir, court à la chapelle saluer le Saint-Sacrement. Au moment où elle était en prières, un soldat pénètre dans le sanctuaire, force le tabernacle avec un sabre, enlève le saint ciboire et s'enfuit du côté du jardin, sans doute pour que ses camarades ne puissent lui demander leur part de ce pillage sacrilège.

La jeune fille se lève et se met à le poursuivre en lui criant : "Citoyen, rendez-moi mon maître !"

Il fallait que le misérable franchît un fossé qui fermait le jardin. Intimidé par les cris de cette Sœur, qui le suivait toujours, il se hâta en passant le fossé d'y jeter le saint ciboire, dans l'intention de revenir le prendre. Alors, l'héroïque enfant, inspirée par la foi, se mit en adoration dans le fossé, et y resta toute la nuit.

A la pointe du jour, des gens qui avaient fui et qui rentraient chez eux, sachant que les ennemis s'étaient retirés, vinrent à passer par le jardin de la communauté : "Je vous en prie, leur dit la jeune Sœur, allez dire à M. le Supérieur qu'ils ont pris mon Dieu et que je crois qu'il est ici." M. le Supérieur de la maison arriva bientôt, en surplis et en étole, avec un flambeau, et il trouva, en effet le ciboire plein des saintes Hosties.

## PROPAGEONS LE " PETIT MESSAGEK "

Voici la liste des principaux avantages spirituels auxquels ont droit les abonnés de notre petite revue :

1. Ils contribuent par leur offrande au maintien du culte de l'Exposition perpétuelle de jour et de nuit dans la chapelle du Très Saint Sacrement.
2. Ils ont droit à *une messe par mois* célébrée dans ce sanctuaire à leur intention spéciale, et participent en outre à toutes les prières et bonnes œuvres de la communauté du Très Saint Sacrement.
3. Ils ont part, après leur mort, à un *service solennel* célébré chaque année à perpétuité, dans le cours de Novembre, pour tous les bienfaiteurs de la Congrégation.
4. En s'enrôlant dans l'Archiconfrérie du T. S. Sacrement, ils peuvent gagner un très grand nombre de précieuses indulgences.

Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal.